



VIOR ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PRIVÉ POUR UN MONTANT DE 2,5M\$

Montréal, Canada, 30 mars 2023 – Vior inc. (« Vior » ou la « Société »), (TSX-V : VIO, OTCQB : VIORF et FRANCFORT : VL51) est heureuse d'annoncer la clôture d'un placement privé sans l'intermédiaire d'un courtier composé de 5 042 017 actions ordinaires accréditives pour les minéraux critiques (« Placement CIEMC ») émis à un prix de 0,2975 \$ chacune et 3 883 495 actions accréditives (« Placement CIEM ») à un prix de 0,2575 \$ chacune (conjointement « Placement »), pour un produit brut total de 2 500 000 \$. Le Placement a été effectué dans le cadre d'une transaction structurée d'actions accréditives orchestrée par Valeurs Mobilières PearTree.

Minière Osisko inc. (« Osisko ») a exercé son droit de maintenir sa participation en acquérant 6 983 765 actions ordinaires dans le présent Placement. Osisko détient ce droit en raison d'une entente sur les droits de l'investisseur signée avec Osisko en date du 17 mars 2021. Immédiatement suivant la clôture du Placement, Osisko détiendra environ 13,63 % des actions ordinaires émises et en circulation de Vior sur une base non diluée et 14,66 % sur une base partiellement diluée en presumant l'exercice de tous les bons de souscription détenus par Osisko.

Mark Fedosiewich, président et chef de la direction de Vior déclare : « Nous sommes enthousiastes de la participation importante d'Osisko dans ce Placement. Cela confirme leur soutien sur le long terme en tant qu'investisseur de Vior et le partage d'une vision commune. Le support et la participation d'un groupe minier de ce calibre, très reconnu dans l'industrie, représente un solide appui à l'équipe ainsi qu'à la qualité et au potentiel des projets assemblés par Vior. Ce Placement permettra à Vior d'accélérer ses programmes d'exploration au Québec, en mettant la priorité sur nos projets d'or et de lithium à Belleterre ».

Le produit brut du Placement CIEMC sera utilisé par Vior pour des « dépenses d'exploration canadiennes » et constituera des « dépenses minières accréditives pour les minéraux critiques », telles que définies dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), et pour les souscripteurs résidant au Québec, les dépenses d'exploration canadiennes seront également admissibles pour être incluses dans la « base d'exploration relative à certaines dépenses d'exploration au Québec » au sens de la Loi sur les impôts (Québec) (collectivement les « Dépenses Admissibles CIEMC »), et ces Dépenses Admissibles CIEMC seront complétées sur les projets de Vior au Québec le ou avant le 31 décembre 2024. Toutes les Dépenses Admissibles CIEMC seront renoncées au bénéfice des souscripteurs avec une date effet du 31 décembre 2023.

Le produit brut du Placement CIEM sera utilisé par Vior pour des « dépenses d'exploration canadiennes » et constituera des « dépenses minières accréditives », telles que définies dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), et pour les souscripteurs résidant au Québec, les dépenses d'exploration canadiennes seront également admissibles pour être incluses dans la « base d'exploration relative à certaines dépenses d'exploration au Québec » au sens de la Loi sur les impôts (Québec) (collectivement les « Dépenses Admissibles CIEM »), et ces Dépenses

Admissibles CIEM seront complétées sur les projets de Vior au Québec le ou avant le 31 décembre 2024. Toutes les Dépenses Admissibles CIEM seront renoncées au bénéfice des souscripteurs avec une date effet du 31 décembre 2023.

Dans le cadre du placement privé, Vior a payé des honoraires d'intermédiation de 3 045 \$ et cet intermédiaire est une tierce partie sans lien de dépendance à l'égard de Vior.

Les titres émis dans le cadre du Placement sont soumis à une période de détention de quatre mois et un jour, expirant le 31 juillet 2023, en vertu de la norme multilatérale 45-102 sur la revente de titres et du règlement 45-102 *sur la revente de titres* et ainsi les certificats d'actions ou avis d'inscription directe représentant ces titres auront une légende à cet effet.

Le Placement a été effectué en vertu des dispenses de prospectus des lois sur les valeurs mobilières applicables et est assujéti à certaines conditions de clôture, incluant sans s'y limiter à la réception des toutes les approbations règlementaires nécessaires y compris l'approbation définitive de la Bourse de croissance TSX.

À propos de Vior

Vior est une société d'exploration minière junior basée au Québec dont la stratégie d'entreprise est de générer, explorer et développer des projets de haute qualité dans des territoires miniers reconnus et favorables en Amérique du Nord. Au fil des ans, la direction et l'équipe technique de Vior ont démontré leur capacité à découvrir plusieurs gisements d'or et de nombreux prospects de grande qualité.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mark Fedosiewich
Président et chef de la direction
Tél. : 613-898-5052
mfedosiewich@vior.ca

Laurent Eustache
Vice-président, exécutif
Tél. : 514-442-7707
leustache@vior.ca

Site Web : www.vior.ca
SEDAR : Vior inc.

Énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques, qui portent sur les activités, les événements ou les développements que la société croient, présume ou prévoit se produire dans le futur, y compris, sans s'y limiter, le programme d'exploration planifié au projet Belleterre, les résultats d'exploration positifs attendus, le calendrier des résultats d'exploration, la capacité de la société les échéances de son programme d'exploration, la disponibilité des fonds nécessaires pour poursuivre l'exploration et l'acceptation par le Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (« MERN ») de la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc., constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « ferait », « devrait », « s'attendre », « prévoir », « estimer », « croire », « avoir l'intention », « avoir », « plan » ou « projet », y compris les formes négatives de ces termes ou d'autres variantes de ces termes ou d'une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont un grand nombre échappent à la capacité de contrôle ou de prédiction de la Société, qui peuvent

faire en sorte que les résultats réels de la Société s'écartent sensiblement de ceux qui sont annoncés dans les énoncés prospectifs. Divers facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels s'écartent sensiblement des attentes actuelles, notamment le non-respect des dépenses d'exploration prévues, estimées ou planifiées, l'éventualité que les résultats d'exploration futurs ne soient pas conformes aux attentes de la Société, les conditions générales du marché et de l'économie, les fluctuations des marchés mondiaux de l'or, la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et d'équipements suffisants, les modifications apportées aux lois et aux exigences d'octroi de permis, les conditions météorologiques imprévisibles, les contestations des titres miniers détenus par la Société, les risques environnementaux, le refus du MERN d'accorder la demande d'abandon des deux concessions minières déposée par 9293-0122 Québec inc. ainsi que les risques identifiés dans le rapport de gestion annuel de la direction de la Société. Si un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se matérialisent, ou si les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés s'avèrent inexacts, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux décrits et, en conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Bien que la Société ait tenté d'identifier les risques, les incertitudes et les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels s'écartent sensiblement des prévisions, et il peut y avoir d'autres facteurs imprévisibles faisant en sorte que les résultats ne sont pas conformes à ceux qui étaient envisagés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de faire des mises à jour de ses énoncés prospectifs, sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.